

Mme KLEIN Béatrice
Commissaire Enquêteur
En charge de l'enquête publique sur la
Révision du PLU et des abords du PDA
Mairie de Zetting
57905 ZETTING

Zetting, le 05 décembre 2019

Objet : Enquête publique PLU

Madame,

Nous souhaitons que soit apporté une rectification à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation définit pour le secteur 1AU « Orée du bois ».

L'orientation d'aménagement avait été rédigée une première fois, sur une surface aménageable plus importante de 1,15 hectare.

Ayant la conviction que nous ne pourrions pas avoir la propriété foncière de l'intégralité de cette surface, nous avons demandé à OTE de revoir la surface de cette zone 1AU.

Cela a été fait, et la surface de l'orée du bois est désormais descendue à 0,7 hectare dans le PLU en cours d'approbation.

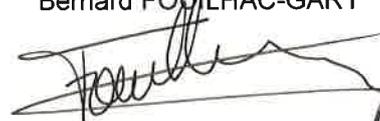
Malheureusement, les objectifs de l'orientation d'aménagement sont restés identiques à la première proposition.

Nous nous sommes rendu compte en travaillant sur ce projet que certains objectifs ne pouvaient être atteint sur la surface actuelle, trop petite pour intégrer certaines orientations.

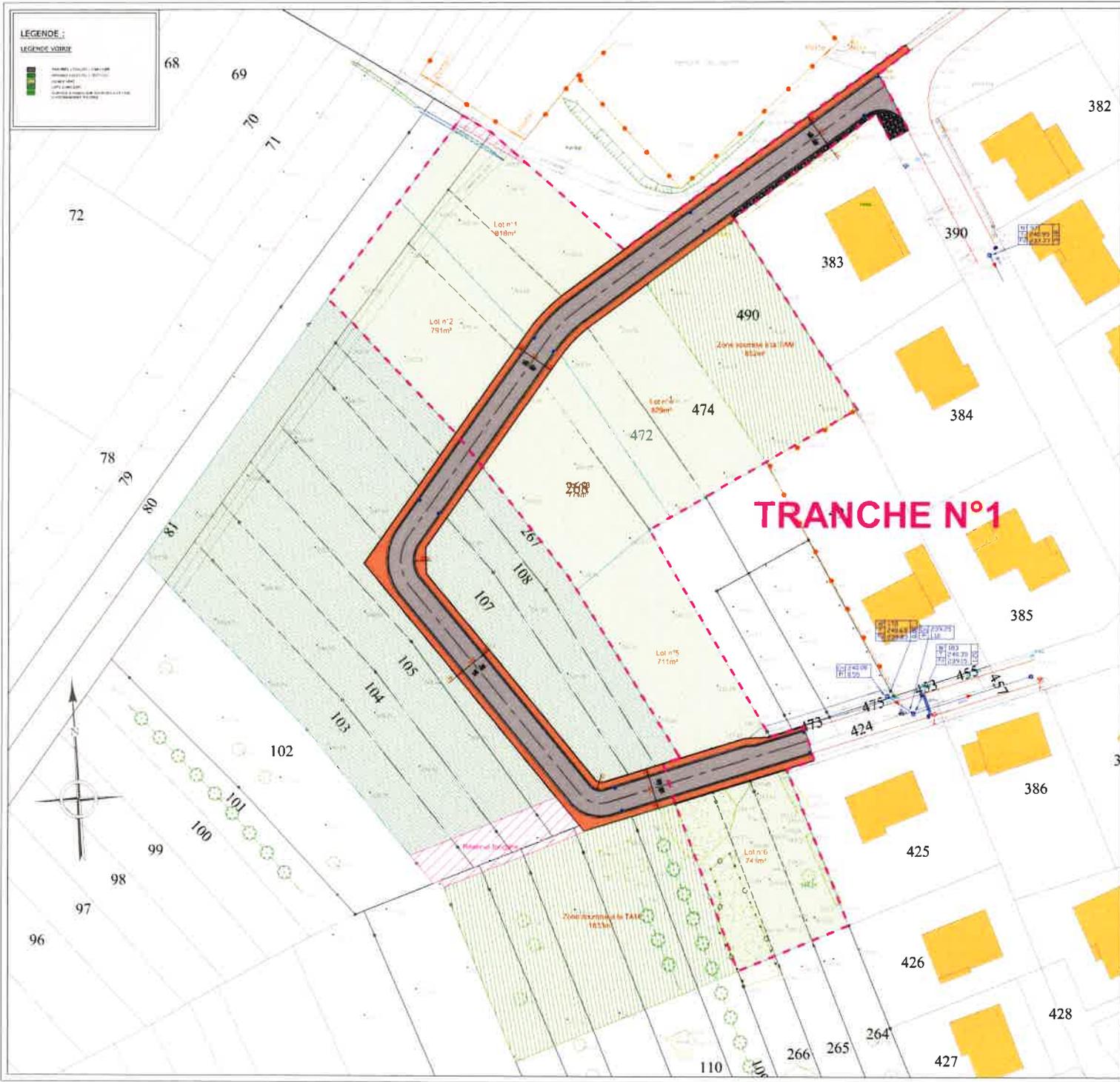
Aussi, nous demandons que l'orientation d'aménagement pour cette zone soit revue, notamment les points suivants :

- La recherche du bouclage de la voirie, qui ne peut être réalisé, devrait être supprimé.
- L'aménagement de cheminements doux à l'intérieur de la zone permettant de relier la rue des Mésanges à l'impasse des Blés ne peut se faire puisqu'il n'y aurait plus de bouclage.
- La nécessité de réaliser de l'habitat groupé a-t-il encore du sens sur une zone où 6 parcelles doivent être aménagées.

Le Maire,
Bernard FOULHAC-GARY



Arrière projet OAF L'oree du Bois



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
 COMMUNE DE ZETTING

PROJET DE LOTISSEMENT
 "A L'OREE DU BOIS"

TRAVAUX DE VIABILISATION

PLAN DE COMPOSITION

BUREAU D'ETUDES			
MK BUREAU D'ETUDES VOIRIE AMENAGEMENTS URBAINS ET PAYSAGERS ASSAINISSEMENT ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS			
Projet n°	03/176	Date	10/09
Plan n°	120-1 PLAN 100 000	Scale	1:1000
Author		Scale	

